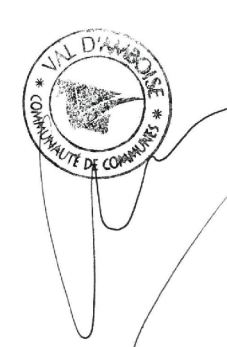


Vu pour être annexé à la délibération du 04/07/2019
arrétant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

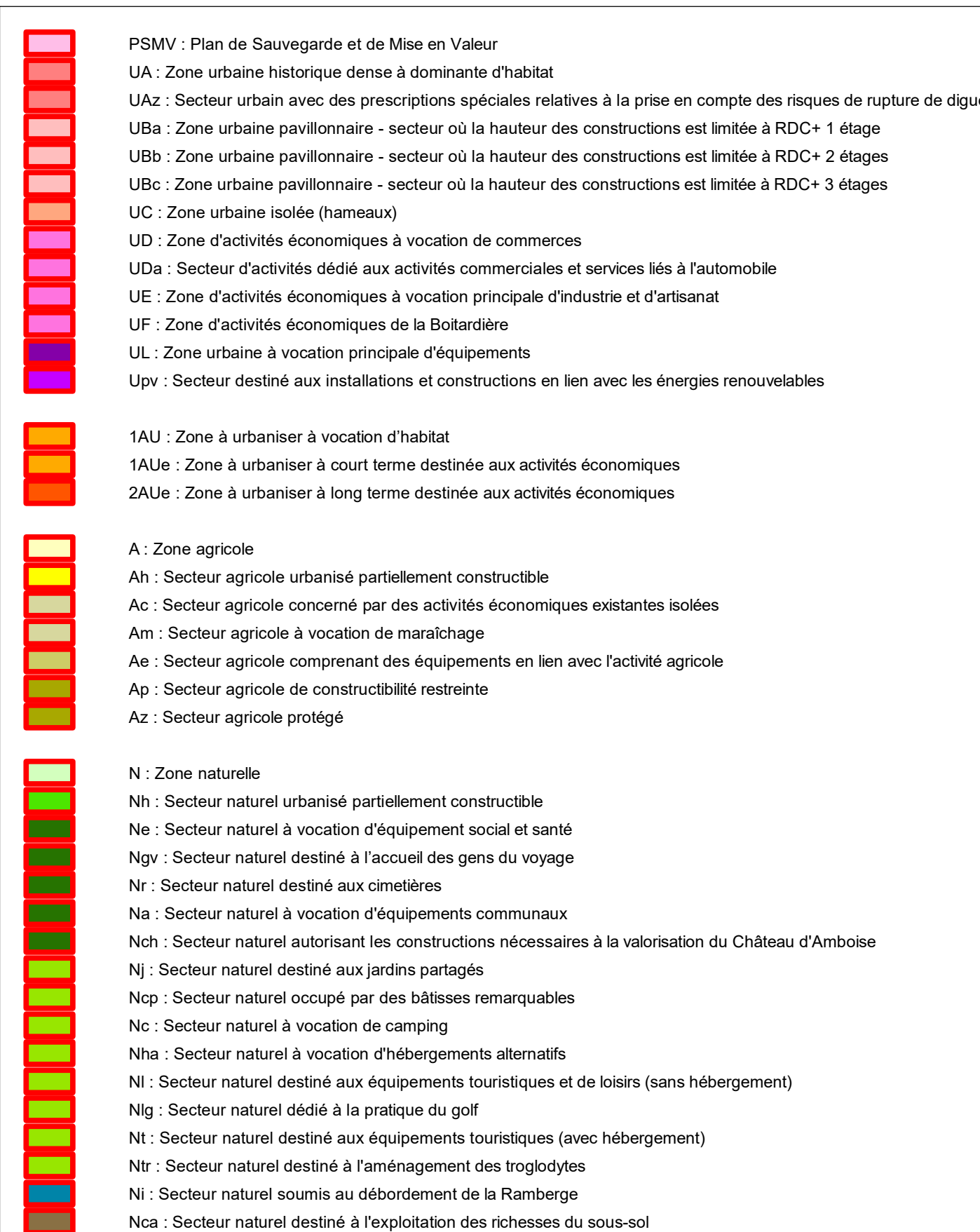
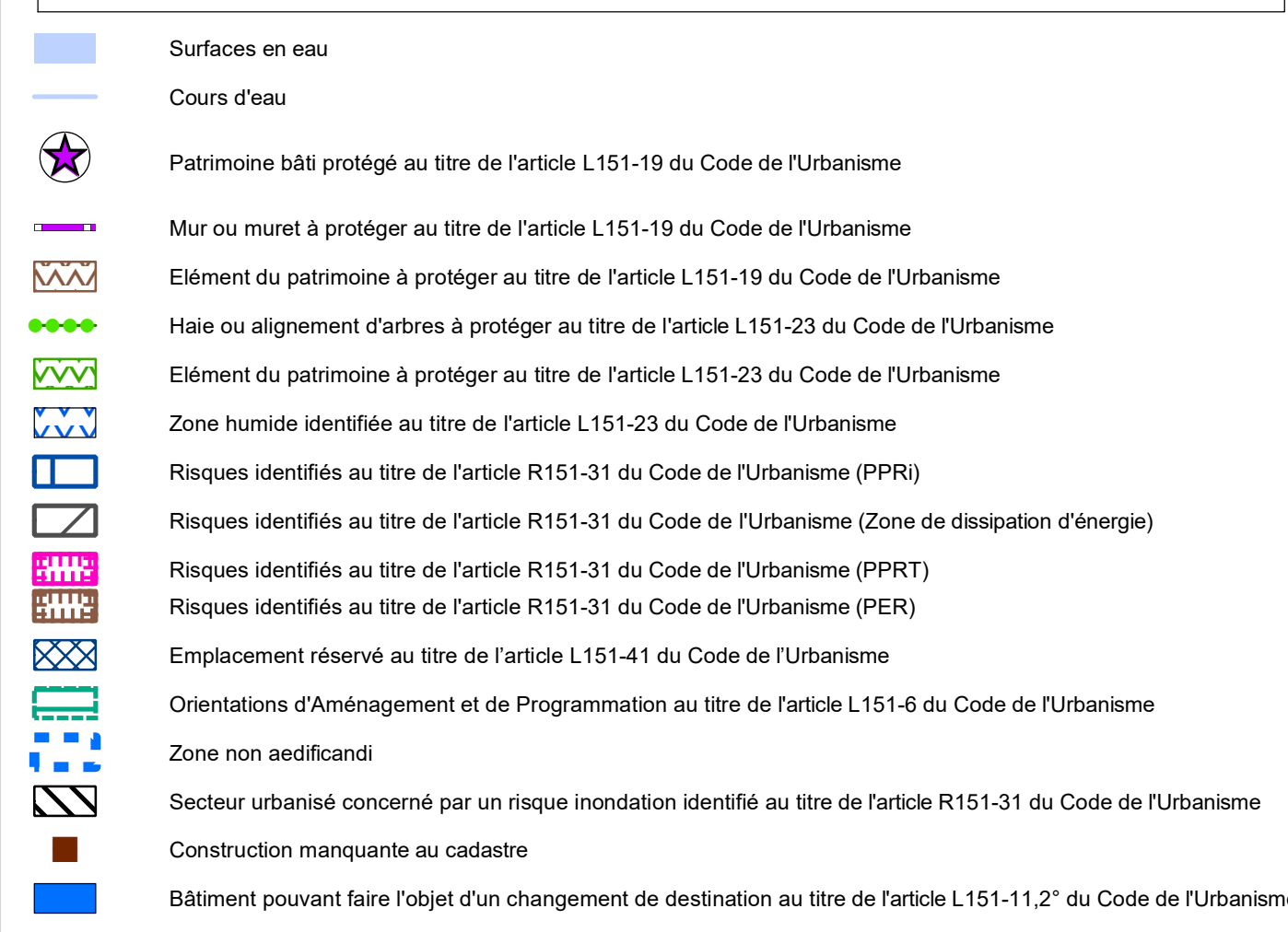
Fait à Nazelles-Négron,
Le Président,



1er arrêté de projet : 28/03/2019
2ème arrêté de projet : 04/07/2019



Légende



Les risques identifiés au titre du R151-31 comprennent certaines servitudes d'utilité publique.
La sécurité des personnes et des biens est une information essentielle qu'il est apparu nécessaire de
présenter sur ce règlement graphique. Les autres servitudes d'utilité publique dont celles rattachées
au patrimoine naturel, paysager et bâti sont présentées dans les annexes du PLU.

Source du fond de plan cadastral : direction générale des finances publiques - cadastre ; mise à jour : 2018



0 100 200 300 400 500 Mètres

